

Du commun au démocratique, quelle participation ?

Julien CHARLES

Chargé de recherche et de formation au CESEP

Chargé de cours invité à l'UCLouvain

Les articles rassemblés dans le Journal de Culture & Démocratie consacré aux Capitales Européennes de la Culture (CEC) se rejoignent autour d'une critique régulièrement formulée à l'égard des espaces de participation citoyenne, à la fois sur les scènes académiques et associatives. On y constate de l'absence de bon nombre de participants potentiels, voire de leur exclusion délibérée. Des pans de la population d'une ville ou d'une région sont placés à la périphérie des processus préparatoires des CEC et des activités officielles. Ils ne parviennent pas à se faire entendre par les organisateurs, ne sont pas en mesure de rendre compte de ce qui leur importe. Ils sont mis à part plus qu'ils ne prennent part. Dans le cadre de projets se réclamant de la démocratie culturelle et de la participation citoyenne, les inégalités d'accès aux scènes légitimes sont dévoilées par les commentateurs avisés.

Il est utile et nécessaire de consolider cette critique et de la relancer régulièrement. Mais, dans le même temps, il importe de ne pas s'en contenter. Il faut aussi saisir les motifs et les mécanismes de ces exclusions. Dans cette optique, entendre la voix des animateurs de ces espaces me paraît crucial.

Au cours d'une journée que le Centre Culturel du Brabant Wallon consacrait, il y a plusieurs années, à une réflexion en équipe sur cette question, une animatrice de dispositifs participatifs invitée par les organisateurs expliquait que son métier consiste à « multiplier les fenêtres pour que chacun puisse rentrer ». Si des fenêtres doivent être percées, c'est parce qu'il y a des murs ; ceux-là même qui suscitent les exclusions dont il était question ci-dessus. Mais cette animatrice, toute démocrate qu'elle soit, ne conteste pas l'existence de ces murs. Il n'est pas question pour elle de faire voler le cadre en éclats. Elle veille plutôt à ce que ceux qui étaient dehors puissent entrer et apprécier les vertus de l'intérieur sans pour autant oublier l'extérieur. En effet, si ces murs ont un sens, si les principes de sélection qui traversent tout espace participatif ne doivent pas être condamnés en tant que tels, c'est parce qu'ils sont nécessaires à la réalisation des fins visées par le dispositif en question. La raison d'être de ces espaces impose souvent que soient négligées les voix qui ne parviennent pas à y contribuer. La métaphore des fenêtres et du mur invite à l'identification de principes de sélection légitimes en démocratie, mais aussi et surtout à porter attention à l'accompagnement des participants afin qu'ils soient en mesure de s'élever ou de se maintenir à la hauteur de ces principes.

Ces deux questions traverseront ma contribution, en prenant appui sur les expériences de (non-)participation relatées dans le dossier *Ce que sèment les capitales européennes de la culture*. La réflexion se déploiera en deux temps : elle sera tout d'abord consacrée à la légitimité des principes de clôture en démocratie¹ et s'attardera ensuite sur les exigences que

¹ Pour plus de détails, voir Mathieu BERGER et Julien CHARLES, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, 2014, vol. 9, n° 2, p. 5- 36.

cela fait peser sur les participants². En conclusion, je mettrai en exergue la portée plus générale de mon propos, au delà du cas précis des CEC.

Participer en passant

En suivant les propositions de John Dewey (1859-1952), on peut soutenir qu'une politique démocratique n'a pas à s'ouvrir à tous³. Son berceau, dans la perspective du philosophe et pédagogue américain, réside dans la constitution du public des concernés. La tâche initiale de toute politique démocratique est d'explorer l'espace des personnes affectées par le problème qu'elle s'attache à traiter. Lorsque cette définition de ce qui pose question est ouverte et orientée vers un horizon démocratique, elle est l'occasion même de la constitution de la communauté des citoyens. Cette communauté n'est donc pas définie par des principes de clôture absolus et stabilisés une fois pour toute. Elle se caractérise plutôt par une activité d'exploration de ses propres frontières par l'identification de ce qui pose problème, l'analyse de ces difficultés et l'expérimentation de solutions pertinentes. C'est ce cheminement que Dewey rassemble sous le concept d'enquête, laquelle est au cœur de sa conception de la démocratie⁴. Quel est le public des CEC que figure et font advenir l'Union Européenne et les villes désignées ? Comment les conditions de constitution de celui-ci sont-elles énoncées, stabilisées et appliquées ?

La temporalité du passant

A la lecture des articles rassemblés par Culture & Démocratie, le personnage du passant semble incarner toutes les attentes officielles. Il est systématiquement convoqué pour penser les activités, programmations, aménagements publics, etc. Comme l'analyse brillamment Joan Stavo-Debauge « ce passant ne cherche qu'à s'assurer de la praticabilité de son cheminement, il n'attend que l'observance d'un droit à la tranquillité et veut se déplacer à loisir sans avoir à justifier de sa furtive présence »⁵. Cette personne qui déambule dans nos villes modernes est, dans les différentes contributions, parfois qualifiée de « visiteur », « badaud », « client » ou « touriste ». Il semble alors que les CEC cherchent à se montrer accueillantes à l'égard d'un passant qui ressemble étrangement à un consommateur mobile, tendant alors à réduire le projet européen au marché commun.

Cette critique est renforcée par l'analyse des publics exclus des CEC. Nombre de témoignages concordent pour identifier la négation du passé ouvrier de Glasgow et l'effacement de l'ancrage du mouvement ouvrier dans la région de Mons. Par extension, d'autres témoignent de la « méconnaissance totale de la réalité de la vie associative locale ». On trouve là, en creux, la trace de la mainmise du passant sur le CEC. En effet, par définition, celui-ci ne fait que passer. Il témoigne donc d'une forme négligence, voire d'un certain mépris, à l'égard du passé de l'espace qu'il traverse sans s'y arrêter. Ce qui lui importe, c'est l'accessibilité d'un territoire

² Telle est la thèse défendue dans Julien CHARLES, *La participation en actes. Entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016.

³ Voir e.a. John DEWEY, *Le public et ses problèmes*, Ed. or. 1927., Pau, Farrago, 2003 ; John DEWEY, *Après le libéralisme? Ses impasses, son avenir*, Ed. or. 1935., Paris, Flammarion, 2014.

⁴ Pour une présentation de cette perspective, lire la conclusion de Julien CHARLES, *Recherches en éducation permanente et en sciences sociales. Quelles analyses critiques de la société?*, Nivelles, CESEP, 2015.

⁵ Joan STAVO-DEBAUGE, « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résident qui s'émeut », in Daniel CÉFAÏ et Dominique PASQUIER (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 347-371, p. 352.

« offrant la possibilité d'évoluer dans un monde de liens faibles et multiples, dans une condition d'égalité, sous une temporalité occasionnelle et disjonctive »⁶. Ajoutons que cette focalisation sur la figure du passant rend également les organisateurs peu sensibles au futur du territoire. C'est bien ce dont il est question lorsque l'on constate le manque d'ambition des CEC en matière de pérennisation des dynamiques culturelles qu'elles font naître, de prolongement, d'amplification.

Les passants contre le peuple

Continuons à avancer dans notre compréhension de ce passant qui incarne le public des CEC et précisons qu'il ne s'agit pas de n'importe quel passant. Il n'est en aucun cas question d'un *hobo*, cet ouvrier saisonnier américain, parcourant le pays en train, à la recherche d'un travail temporaire. L'expression « sans domicile fixe », dont l'usage est plus répandu chez nous, pointe elle aussi vers une forme de mobilité. Mais ce n'est pas ce type de passants qui est attendu dans les CEC. Le hobo et le SDF, tout comme le « sans abri », tendent à occuper l'espace public qu'elles traversent de façon problématique en regard des politiques de la ville libérales. Ces personnes précarisées s'installeraient trop personnellement, gênant tantôt matériellement, tantôt moralement, la volonté du passant de se mouvoir sans entrave.

Plus généralement, la capacité à se déplacer, et particulièrement au-delà des frontières nationales, est conditionnée par certains facteurs économiques, sociaux et culturels⁷. Nous ne sommes pas tous égaux face à la mobilité, nous n'avons pas tous le loisir de pouvoir déambuler dans une grande ville européenne à l'occasion d'un *city trip* ou d'une réunion de travail à l'étranger. En quelques sortes, on pourrait considérer que les CEC constituent un prolongement du programme Erasmus, pour l'ancien étudiant inséré sur le marché du travail. Mais que faisons-nous de ceux qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur ? Comment peuvent-ils expérimentés la citoyenneté européenne ? Les réponses à ces interrogations manquent cruellement aux CEC, autant qu'aux autres politiques européennes. Et je ne m'attarderai pas ici sur une autre limitation de la mobilité, bien plus violente : celle qui sévit aux frontières de l'Union Européenne et qui donne raison à tous ceux qui craignaient de développement d'une Europe forteresse.

En se figurant un public constitué essentiellement de touristes de passage, les CEC tendent inmanquablement à en négliger un autre, généralement identifié dans les contributions du Journal n° 43 de Culture et Démocratie sous l'expression « classes populaires ». Au-delà des discussions sur l'uniformité socio-économiques des individus qu'elle rassemble, cette catégorie a le mérite de pointer l'enjeu politique fondamental de notre réflexion. En négligeant le peuple, c'est l'instance qui dispose du pouvoir dans une *démocratie* qui se trouve écarté. En effet, étymologiquement, le démos est à opposer aux riches qui occupent le pouvoir politique parce qu'ils sont en mesure d'exercer un pouvoir économique et financier⁸. A partir du cas des CEC, nous sommes ainsi progressivement amenés à partager les critiques

⁶ *Ibid.*

⁷ Eugénie TERRIER, « Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité », *Annales de géographie*, 2009, n° 670, p. 609- 636.

⁸ Ce qui est typiquement le cas dans l'entreprise capitaliste (mais également au-delà). Sur cette question, voir Isabelle FERRERAS, *Gouverner le capitalisme?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

formulées à l'égard de l'Union Européenne par Pierre Dardot et Christian Laval qui montrent *comment le néolibéralisme défait la démocratie*⁹.

La conclusion politique qui s'impose à ce stade s'inscrit dans le constat de la fermeture unilatérale du public des CEC par les organisateurs. Certes, il n'est sans doute pas possible d'imaginer des Capitales accueillant tout le temps tout le monde. Mais les exclusions actuellement en vigueur ont-elles fait l'objet d'un débat démocratique ? Par qui et comment ont-elles été décidées ? Elles semblent héritées d'une idéologie néolibérale fondée sur des principes oligarchiques contraires à l'égalité démocratique. Si ces principes de fermeture sont anti-démocratiques, ce n'est pas uniquement pour des raisons intrinsèques. C'est aussi parce qu'ils sont rendus indiscutables, incontrôlables, inchangeables, inamendables, irréformables. Le public des CEC apparaît donc tant dans ses qualités que dans son processus de constitution contraire à nos attentes de justice démocratique¹⁰.

Les passants, un public démocratique ?

L'interrogation sur la constitution du public des concernés (ici limité aux passants) conduit progressivement à une problématisation de la capacité d'influence sur la décision. Ceci étant dit, avant même de pouvoir espérer être pris en compte, les participants doivent pouvoir rendre compte de ce qui leur importe. Ceci nous invite à soulever la question, d'apparence anodine, du simple rassemblement, de la possibilité d'être présent. De quels moyens disposent les concernés pour de rendre compte de ce qui leur importe ?

Face à un public de consommateurs-passants, éparpillés aux quatre coins de l'Union, la façon classique de procéder consiste à les inviter à répondre à un questionnaire d'évaluation, directement au sortir d'une exposition ou *via* Internet. Mais comme cette machinerie ne peut être déployée que *ex post*, ou au mieux pendant la tenue de l'événement en question, c'est souvent un autre procédé qui va être mobilisé pour prévoir les attentes des passants. Il s'agit de compiler les traces que nous laissons sur la toile à l'occasion de chacune de nos connexions, souvent à notre insu. Ces empreintes, rassemblées par Google et d'autres géants du web, vont ensuite être vendues à des entreprises en charge de les analyser, qui les mettront à leur tour à la disposition de leurs clients. Ce sont alors les informaticiens et les algorithmes qui se chargent d'exprimer nos intérêts, nos opinions et autres préférences. Ce sont eux, aussi, qui prennent en charge le travail de composition de cette diversité, en calculant des valeurs moyennes, en construisant des idéaux-types, en identifiant le plus petit commun dénominateur, etc. Bref, ils figurent le public à la place du public.

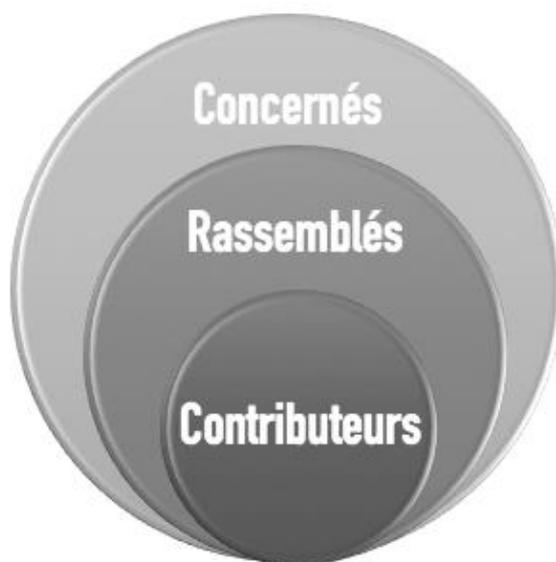
Les modalités d'expression de ce qui nous importe et les façons composer avec cette pluralité sont toutes autres lorsque les citoyens sont rassemblés dans une salle, lorsque quelques animateurs s'évertuent à faire en sorte que chacun ait les moyens et l'occasion de

⁹ Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie*, Paris, La Découverte, 2016.

¹⁰ Malgré les critiques qui leur sont adressés, on peut considérer que les droits de l'homme et du citoyen ont une véritable portée politique, au sens où ils proposent un horizon normatif à nos sociétés et nos institutions, qu'ils contribuent à organiser autour des principes d'égalité, de dignité et de justice, au-delà de l'espace juridique *stricto sensu*. Ils fondent en quelques sortes un système d'attentes démocratiques chez ceux qui se voient attribué le statut de citoyen : nous pouvons en effet s'attendre, un peu partout, à être traités par autrui conformément à ces principes.

communiquer et d'être entendu. Ce sont d'autres techniques également qui sont mobilisées lorsque ce travail de rassemblement est pris en charge par le secteur associatif, des professionnels de l'éducation, des sociologues ou des artistes. Dans ces circonstances, ce sont d'autres voix ou d'autres intonations dans les mêmes voix qui sont alors rendues perceptibles et rassemblées. Mais, à l'heure actuelle, celles-ci semblent arrêtées au seuil des arènes officielles de participation aux CEC.

Or, s'inquiéter de ce dont il est possible de rendre compte à travers les processus participatifs préalables au lancement d'une campagne de CEC est d'une importance primordiale car de cela dépend directement ce qui pourra être pris en compte. En effet, comme l'illustre le schéma ci-dessous, le périmètre des contributeurs qui seront entendus est directement lié de l'étendue de personnes rassemblées, elle-même conditionnée par le volume du public des concernés.



A ce stade, il importe d'ajouter que les sélections qui sont indiquées par ce schéma imposent aux participants, individuellement et collectivement, de transformer ce qui leur importe afin de le rendre compatible avec ce que le dispositif est prêt à recevoir. Chaque passage de frontière a un coût et impose parfois quelques coups aux participants. C'est pour porter attention à ce poids qui pèse sur les épaules du participant que j'ai construit la notion de « charges de la participation ». Elle ne vise pas à imposer pas une lecture larmoyante de la participation mais invite plutôt à explorer une pédagogie de la participation démocratique, sans réduire celle-ci à la mobilisation de quelques outils d'intelligence collective mais en s'inquiétant systématiquement des finalités visées par ces dispositifs.

Si l'horizon est bel et bien démocratique, il peut s'avérer légitime de faire peser des charges sur les épaules des participants. Mais l'organisateur de la participation a alors le devoir de faire en sorte qu'il soit possible d'exercer, dans la longueur, les qualités attendues des participants. C'est à cette condition que l'on pourra parler d'une participation à la fois fondée sur et contribuant activement à l'égalité des citoyens. Cette dernière n'est donc pas contradictoire avec toute idée de frontière mais requiert que chacune d'elles soit pensée et organisée comme un seuil, un espace par lequel transiter pour intégrer pleinement la communauté démocratique.

Prendre part à une communauté démocratique

Dans la première partie de cet article apparaît la nécessité de définir démocratiquement le public des CEC, exercice auquel les villes sont rarement soumises, voire qu'elles évitent soigneusement en se retranchant derrière la figure du passant-consommateur. Il ne s'agit cependant pas de critiquer l'existence d'un principe de sélection en soi, mais plutôt le caractère anti-démocratique de celui qui semble actuellement retenu et que nombre de commentateurs qualifient d'"arbitraire", "illégitime", "injuste", voire "violent".

S'il convient de ne pas abandonner la réflexion sur le principe de sélection, c'est parce que toute politique démocratique emmène avec elle son lot de conditions et d'exigences. C'est pour permettre réaliser différentes choses (et donc faire preuve d'ouverture et d'inclusion) que d'autres choses sont parfois proscrites ou évitées. C'est pour autoriser une ouverture réelle et une inclusion effective par la participation que certains recadrages (fermeture et exclusion) sont nécessaires. Ils permettent de réguler la participation et de maintenir la possibilité d'une communauté démocratique. Cette réflexion autour des processus d'inclusion et d'exclusion autour et au sein des CEC invite, plus généralement, à ne pas laisser dans les mains des nationalistes-conservateurs la question de la fermeture de nos communautés politiques. Et il importe tout autant de ne pas laisser dans celles des capitalistes-néolibéraux la question de l'ouverture des frontières de l'Union, au risque de ne plus y trouver qu'un marché commun.